

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2013 31 août 2011

SOMMAIRE

4Life Research Luxembourg S.à.r.l 96587	McKesson China Holdings S.à r.l 96596
6th Sense Sàrl96624	McKesson Information Solutions Capital
Altercap Bis96624	
Altercap Lux I Bis96624	McKesson International Holdings II S.à r.l.
Aries GNH S.à r.l	96596
Avon Capital Europe S.à r.l 96585	Organisation Générale des Amateurs de
AXA Assurances Vie Luxembourg 96619	l'Eurovision Luxembourg96607
Bad Saeckingen Properties S.à r.l 96620	Property Leasing SA96585
Bestime S.A 96588	Repco 10 S.A 96610
Car Company Luxembourg S.A 96601	Sigla Luxembourg S.A96597
Cite Cube S.à r.l	Société Générale des Assaisonnements
db x-trackers96624	s.A
db x-trackers II96624	STAM Participations S.à r.l 96617
Deloitte Touche Tohmatsu96597	Stugalux Construction S.A96596
Dole Luxembourg II S.à r.l 96606	Sully S.A., SPF96600
Dole Luxembourg S.à r.l96617	Symphony Shipping S.A 96604
Egar S.à r.l	Team to Trust S.A
IFI Estates S.A	Tempyr S.a r.l 96605
Immobilière Norbert Eicher S.à r.l 96604	Theatre Directorship Services Alpha S.àr.l.
Immo Ettelbruck S.A96596	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Lema S.A	Theatre Directorship Services Beta S.ar.i.
Link & Data Mobile Africa S.à r.l 96586	96605
Link & Data Mobile Holdings S.à r.l 96585	Theatre Directorship Services Delta S.ar.i.
Lofin S.A 96578	
Logica Luxembourg S.A	Theatre Directorship Services Gama S.àr.l.
	Timken Luxembourg Holdings Sàrl 96606
Lola Luxembourg Holding S.C.A	Treetime S.à r.l 96606
Lombard Financial Investments S.A 96586	
Lombard Financial Investments S.A 96586	UBS Manager Solutions 96606
Lombard Financial Investments S.A 96587	Vermonton Finance S.A
Lombard Financial Investments S.A 96586	VILLA DE SHANGHAI, Restaurant Chi-
Lombard Financial Investments S.A 96587	nois s.à.r.l
Loran Télécommunications S.A 96618	Villeneuve Investissements S.A 96618
Lux-Fonte S.A	W2007 Parallel Blocker 6 S.à r.l 96618
Mars Propco 4 S.à r.l 96587	W2007/W2008 Ourse Holding A S.à r.l.
Mars Propco 5 S.à r.l	96620
Mars Propco 7 S.à r.l 96595	Weiler Fernand Agence96619



Egar S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Lofin S.A.).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 58.995.

L'an deux mille onze, le sixième jour du mois de juin,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Lofin S.A., une société anonyme organisée selon les lois du Luxembourg, avec siège social au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 58.995 (ci-après, la Société), constituée suivant un acte de Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch sur Alzette, en date du 24 avril 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° -410 du 29 juillet 1997 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte de Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch sur Alzette, en date du 31 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° -242 of du 30 mars 2000.

L'Assemblée est présidée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée désigne comme scrutateur Solange Wolter, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont désignés ensemble comme le Bureau de l'Assemblée).

Le Bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I.- Les actionnaires représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence signée par le mandataire des actionnaires représentés, les membres du Bureau et le notaire instrumentant; ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II.- L'intégralité du capital de la Société est représentée à l'Assemblée, de sorte que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, sans convocation préalable.
 - III.- L'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:
 - 1. Renonciation aux convocations;
 - 2. Changement de la forme juridique de la Société de société anonyme en société à responsabilité limitée;
 - 3. Changement de la dénomination de la Société en EGAR S.à r.l.;
 - 4. Modification de l'article 1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:
- « **Art. 1** er . **Dénomination.** La société est constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination «EGAR S.à r.l» (La Société). La Société est régie par les lois du Grand Duché du Luxembourg. La Société est régie par les lois du Grand Duché du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).»
 - 5. Modification de l'article 3 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 3. Objet social.

- 3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre et d'autres titres représentatifs d'emprunts et de participation. La Société pourra prêter des fonds, incluant, sans limitation, ceux résultant des emprunts et des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés. La Société pourra également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes. En tout état de cause, la Société ne devra pas effectuer une activité réglementée du secteur financier.
- 3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes les techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leurs gestions efficace, en ce compris les techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.



- 3.4. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions commerciales, financières ou industrielles concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.»
- 6. Réduction du capital social de la Société d'un montant de EUR 1.494.488,34 (un million quatre cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent quatre-vingt-huit euros et trente-quatre cents) afin de porter le capital social de la Société de EUR 1.594.488,34 (un million cinq cent quatre-vingt quatorze mille quatre cent quatre-vingt-huit euros et trente-quatre cents) représenté par 257.286 (deux cent cinquante sept mille deux cent quatre-vingt-six) parts sociales dépourvues de valeur nominale, à EUR 100.000 (cent mille euros) par allocation de la somme de EUR 1.494.488,34 (un million quatre cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent quatre-vingt-huit euros et trente-quatre cents) au compte de prime d'émission de la Société;
- 7. Modification subséquente de l'article 4 alinéa un des Statuts afin de refléter la réduction du capital social adoptée au point 5. ci-dessus;
- 8. Modification des articles 1., 2., 3., 4., 5., 6., 7., 8., 9., 10., 11., 12., 13., 14., 15., 16., 17., et 18. des Statuts, reformulation subséquente et renumérotation des Statuts dans leur intégralité et, dans la mesure nécessaire, insertion ou changement des titres dans les Statuts;
- 9. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff à Luxembourg et à tout employé de Amicorp Luxembourg S.A.;
- 10. Confirmation de la nomination de M. Matthijs BOGERS, M. Julien FRANCOIS et de M. Stéphane HEPINEUZE en qualité de gérants de la Société, pour une durée indéterminée;
 - 11. Démission du commissaire aux comptes de la Société et décharge pour l'exécution de son mandat;
 - 12. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, l'Assemblée, dûment représentée, décide à l'unanimité ce qui suit:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Seconde résolution

L'Assemblée décide de modifier la forme sociale de la Société de société anonyme en société à responsabilité limitée, cette résolution devenant effective immédiatement après l'adoption des résolutions qui suivent.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier la dénomination de la Société en EGAR S.à r.l., cette résolution devenant effective immédiatement après l'adoption des résolutions qui suivent.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1** er . **Dénomination.** La société est constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination «EGAR S.à r.l» (La Société). La Société est régie par les lois du Grand Duché du Luxembourg. La Société est régie par les lois du Grand Duché du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 3 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 3. Objet social.

- 3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre et d'autres titres représentatifs d'emprunts et de participation. La Société pourra prêter des fonds, incluant, sans limitation, ceux résultant des emprunts et des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés. La Société pourra également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant



sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes. En tout état de cause, la Société ne devra pas effectuer une activité réglementée du secteur financier.

- 3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes les techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leurs gestions efficace, en ce compris les techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.4. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions commerciales, financières ou industrielles concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.»

Sixième résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de EUR 1.494.488,34 (un million quatre cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent quatre-vingt-huit euros et trente-quatre cents) afin de porter le capital social de la Société de EUR 1.594.488,34 (un million cinq cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent quatre-vingt-huit euros et trente-quatre cents) représenté par 257.286 (deux cent cinquante sept mille deux cent quatre-vingt-six) parts sociales dépourvues de valeur nominale, à EUR 100.000 (cent mille euros) par allocation de la somme de EUR 1.494.488,34 (un million quatre cent quatre-vingt-quatorze mille quatre cent quatre-vingt-huit euros et trente-quatre cents) au compte de prime d'émission de la Société.

L'Assemblée décide d'enregistrer l'actionnariat dans la Société, en conséquence de la réduction de capital, de la manière suivante:

Malo S.r.l.:	257.286 parts sociales
Total:	257.286 parts sociales

Septième résolution

Suite aux résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier l'article 4 alinéa 1 des Statuts relatif au capital social de la Société dans le but de refléter les modifications ci-dessus et décide que cet article aura la teneur indiquée à l'article 5.1. de la septième résolution ci-dessous.

Huitième résolution

En plus des modifications mentionnées ci-dessus et en conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier les articles 1., 2., 3., 4., 5., 6., 7., 8., 9., 10., 11., 12., 13., 14., 15., 16., 17., et 18. des Statuts, de reformuler et renuméroter entièrement et, dans la mesure nécessaire, d'insérer ou changer tous titres dans les Statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1 ^{er} . **Dénomination.** La société est constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination «EGAR S.à r.l» (La Société). La Société est régie par les lois du Grand Duché du Luxembourg. La Société est régie par les lois du Grand Duché du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

- 2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique ou par le conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion du(des) gérant(s), et que ces évènements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la



gestion et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

- 3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre et d'autres titres représentatifs d'emprunts et de participation. La Société pourra prêter des fonds, incluant, sans limitation, ceux résultant des emprunts et des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés. La Société pourra également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes. En tout état de cause, la Société ne devra pas effectuer une activité réglementée du secteur financier.
- 3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes les techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leurs gestions efficace, en ce compris les techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.4. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions commerciales, financières ou industrielles concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.
- 4.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'associé unique ou avec le consentement des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite, de la banqueroute ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social de la Société est fixé à EUR 100.000 (cent mille euros) représenté par 257.286 (deux cent cinquante-sept mille deux cent quatre-vingt-six) parts sociales sous forme nominative dépourvues de valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- 6.2. Les parts sociales de la Société sont indivisibles et la Société reconnaît seulement un seul propriétaire par part sociale.
- 6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

La cession de parts sociales par suite du décès d'un tiers doit être approuvée par les associés détenant les trois-quarts (3/4) des droits restants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil.

- 6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.
- 6.5. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes ou que le rachat de ses propres actions résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

- 7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés une résolution de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'a (ont) pas besoin d'être associé(s).
- 7.2 Les gérants sont révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.



Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

- 8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts au(x) associé(s) seront de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.
- 8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, par le gérant unique ou par le conseil de gérance.

Art. 9. Procédure.

- 9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation de n'importe quel gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.
- 9.2. Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingtquatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.
- 9.3. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation au conseil de gérance, que ce soit avant ou après la réunion. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.
- 9.4. Un gérant peut donner une procuration à tout autre gérant afin de le représenter à n'importe quel conseil de gérance.
- 9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par le président du conseil et si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.
- 9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.
- 9.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique.

Art. 10. Représentation.

- 10.1. Lorsque la société est gérée par un conseil de gérance la Société pourra être engagée vis-à-vis de tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants de la Société.
 - 10.2. Lorsque la Société a un seul gérant, la Société pourra être engagée vis-à-vis des tiers par la signature de ce dernier.
- 10.3. La Société pourra être également engagée vis-à-vis de tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué.

Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

- 12.1. L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées en procès-verbaux ou rédigées par écrit.
- 12.2. Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 13.2 des présents Statuts et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique.
 - 12.3. Dans tout autre cas, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales des associés.
- 12.4. Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci. Chaque part sociale donne droit à un vote.

Art. 13. Convocations, Quorum, Majorité et Procédure de vote.

13.1. Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le gérant unique, le conseil de gérance ou, le cas échéant, le(s) commissaire(s) aux comptes, doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.



- 13.2. Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.
- 13.3. Les assemblées des associés de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.
- 13.4. Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associée et se considèrent euxmêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.
- 13.5. Un associé peut donner une procuration à tout autre personne (qui ne doit pas nécessairement être un associé) afin de le représenter à n'importe quel conseil de gérance.
- 13.6. Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.
- 13.7. Les Statuts ne pourront être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société.
- 13.8. Tout changement de nationalité de la Société ainsi qu toute augmentation du nombre de participation des associés dans la Société exigera le consentement unanime des associés.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social et Assemblée générale des associés.

- 14.1. L'exercice social de la Société commence le premier juillet de chaque année et se termine le trente juin de l'année suivante.
- 14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) (s'il y en a) et des associés envers la Société.
- 14.3. Tout associés peut prendre connaissance de l'inventaire, du bilan et du rapport du (des) commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, au siège social de la Société. Si il a plus de vingt-cinq (25) associés, l'inventaire, le bilan et le rapport du (des) commissaire(s) aux comptes pourront seulement être vérifiés par les associés durant les quinze (15) jours précédant l'assemblée générale des associés réunie pour approuver ces documents.
- 14.5. Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée. Le bilan et le compte de pertes et profits devront être par résolutions circulaires ou lors de l'assemblée générale des associés dans les six (6) mois à compter de la clôture de l'exercice social.

Art. 15. Commissaire aux comptes / Réviseur d'entreprise.

- 15.1. Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.
- 15.2. Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise, dans les cas prévus par la loi.
- 15.3. L'assemblée générales des associés devra nommer le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprise et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseur d'entreprise pourront être réélus.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

- 16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société.
- 16.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle pourra allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.
 - 16.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:
 - (i) un état des comptes est établi par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;
- (ii) cet état des comptes montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés de la Société dans les deux mois après la date a été arrêté l'état des comptes;



- (iv) l'assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne soient pas menacés, tenant compte des capitaux de la société;
- (v) si les dividendes intérimaires payés excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société;

VI. Dissolution - Liquidation

- 17.1. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des associés avec le consentement des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. L'assemblée générale des associés devra nommer un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminer leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.
- 17.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chaque associé dans la Société.

VII. Dispositions générales

18.1. La réalisation ou la renonciation aux convocations et communications peuvent être faites par écrit, télégramme, téléfax, e-mail ou par tout autre moyen de communication électronique communément accepté.

Les résolutions circulaires sont établies par écrit, télégramme, téléfax, e-mail ou par tout autre moyen de communication électronique communément accepté.

- 18.2. Les procurations sont données par tous moyens mentionnés ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du conseil de gérance peuvent également être données par un gérant conformément à ce qui a été accepté par le conseil de gérance.
- 18.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent les conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites.
- 18.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il sera fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions d'ordre public de la Loi, à tout accord conclu de temps à autre entre associés.

Neuvième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff à Luxembourg et à tout employé de Amicorp Luxembourg S.A. pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises et des parts sociales annulées dans le registre des associés de la Société.

Dixième résolution

L'Assemblée décide de confirmer la nomination des gérants suivants à compter de la date des présentes pour une durée indéterminée: M. Matthijs BOGERS, M. Julien FRANCOIS et M. Stéphane HEPINEUZE, constituant ainsi le conseil de gérance de la Société.

Onzième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter la démission d'Audex S.à r.l., société de droit luxembourgeois avec siège social au 23, boulevard Dr. Charles Marx, L-2130 Luxembourg et enregistré auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 64.276, en tant que Commissaire aux Comptes de la Société, avec effet à la date de la présente assemblée et de lui accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

Estimation des frais

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de deux mille Euros (2.000.-EUR).

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et lecture faite aux membres du bureau, ils ont signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 juin 2011. Relation: LAC/2011/27625 Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Référence de publication: 2011093721/378.

(110106380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.



Avon Capital Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 141.467.

Extrait des Résolutions prises par l'Associé Unique en date du 30 juin 2011

En date du 30 juin 2011, l'Associé Unique a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Stephen McIsaac, de Monsieur Mark Taylor, de Madame Kerry Anne Sunter et de Monsieur Michel Thill en qualité de Gérants pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.

Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour l'Associé Unique

CACEIS BANK LUXEMBOURG

Référence de publication: 2011094275/16.

(110107191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Link & Data Mobile Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 132.155.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2011094116/10.

(110105586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Logica Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 7, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 35.212.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gabriel THIERCELIN / Sébastien GENESCA

- / Managing Director

Référence de publication: 2011094117/11.

(110105898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Lema S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 68.131.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2011094122/10.

(110105584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Property Leasing SA, Société Anonyme.

Siège social: L-7750 Colmar-Berg, avenue Gordon Smith.

R.C.S. Luxembourg B 7.044.

EXTRAIT

Suivant l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège de la société le 14 mai 2011 à 11-00,

L'Assemblée confirme les mandats d'administrateurs de Madame Monique STEPHANY, de Monsieur Hermann LANGE et de Monsieur Dimitri GIRS, tout trois demeurant professionnellement à Avenue Gordon Smith, L-7750 Colmar-Berg



(Luxembourg), pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2011 de la société.

L'Assemblée renouvelle le mandat de Madame Vanessa TARANTINI, demeurant professionnellement à Avenue Gordon Smith, L-7750 Colmar-Berg, comme Commissaire aux Comptes pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2011 de la société.

L'Assemblée renouvelle le mandat de Monsieur Hermann LANGE, demeurant professionnellement à Avenue Gordon Smith, L-7750 Colmar-Berg, comme Administrateur Délégué à la gestion journalière pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2011 de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Colmar-Berg, le 12 juillet 2011.

Pour la société Signature

Référence de publication: 2011097069/23.

(110109783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Link & Data Mobile Africa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 140.061.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2011094123/10.

(110105587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Lombard Financial Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 68.401.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2011094124/10.

(110105911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Lombard Financial Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 68.401.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2011094125/10.

(110105926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Lombard Financial Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 68.401.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2011094126/10.

(110105930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.



4Life Research Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.501.

Le Bilan et l'affection du résultat au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

4Life Research Luxembourg S.à.r.l.

M.C.J. Weijermans

Gérant B

Référence de publication: 2011094255/14.

(110105581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Lombard Financial Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 68.401.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011094127/10.

(110105934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Lombard Financial Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 68.401.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2011094128/10.

(110105936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Lux-Fonte S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8181 Kopstal, 98, rue de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 93.401.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011094129/10.

(110106273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Mars Propco 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.295.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marie-Thérèse Discret.

Référence de publication: 2011094131/10.

(110106367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.



IFI Estates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 84.151.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 4 juillet 2011

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Référence de publication: 2011094564/14.

(110106918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Bestime S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 120.056.

In the year two thousand and eleven, on the eighth day of June.

Before us Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company BESTIME S.A., having its registered office at L-2449 Luxembourg, 5, Boulevard Royal, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 120.056 (NIN 2006 2225 204),

incorporated by a deed received by Maître Jean SECKLER, notary public residing in Junglinster, on September 13 $^{\rm th}$, 2006, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2153 of November 17 $^{\rm th}$, 2006, and which articles of incorporation have been amended as follows:

- by deed of the undersigned notary on March 19 $^{\rm th}$, 2008, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1041 of April 26 $^{\rm th}$, 2008;
- by deed of the undersigned notary on September 25 th , 2008, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2498 of October 13 th , 2008:
- by deed of the undersigned notary on May 26 th , 2009, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1212 of June 24 th , 2009;
- by deed of the undersigned notary on June 17 $^{\rm th}$, 2010, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1654 of August 13 $^{\rm th}$, 2010.

The meeting is chaired by Ms. Beatriz GARCIA, lawyer, residing professionally at L-2449 Luxembourg, 5, Boulevard Royal.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Ms. Colette WOHL, private employee, residing professionally at L-2449 Luxembourg, 5, Boulevard Royal.

The chairman declared and requested the notary to act:

- I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.
- II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire corporate capital of the Corporation, presently fixed at eleven million, one hundred and sixty-four thousand, one hundred Euro (EUR 11,164,100.-) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.
 - III. That the agenda of the meeting is the following:
- 1. Conversion and subsequent renaming of twenty-two thousand, five hundred (22,500) Class A Shares of the Corporation, having each a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-), as follows:
- sixteen thousand, and twenty seven (16,027) Class A Shares owned by Fidelis Alternative Strategies L.L.P., having its registered office at 42-44 Portman Road, Reading, Berkshire, RG30 1EA, United Kingdom, registered with the Companies House under UK-OC309507, are converted and subsequently renamed as sixteen thousand, and twenty seven (16,027) Class B Shares so that it will ultimately be the owner of two thousand, seven hundred and twenty nine (2,729) Class A Shares and forty thousand nine hundred and fifty-eight (40,958) Class B Shares;



- one thousand, eight hundred and eighty-eight (1,888) Class A Shares owned by Redilco Real Estate S.P.A., having its registered office at Piazza Diaz, 6, Milano (MI) 20122, Italy, registered with the Chamber of Commerce of Milano number under IT-13424530155, are converted and subsequently renamed as one thousand, eight hundred and eighty-eight (1,888) Class B Shares so that it will ultimately be the owner of three hundred and twenty-one (321) Class A Shares and four thousand, eight hundred and twenty-five (4,825) Class B Shares;
- five hundred and thirty-nine (539) Class A Shares owned by Finmarlux Holding S.P.A., having its registered office at Via Giannone, 9, Milano (MI) 20154, Italy, registered with the Chamber of Commerce of Milano under IT-03263090965, are converted and subsequently renamed as five hundred and thirty-nine (539) Class B Shares so that it will ultimately be the owner of ninety two (92) Class A Shares and one thousand three hundred and seventy-eight (1,378) Class B Shares;
- one thousand and seventy-eight (1,078) Class A Shares owned by Costruzioni Guatterini S.P.A., having its registered office at Via G. D'Alzano, 5, Bergamo (BG) 24122, Italy, registered with the Chamber of Commerce of Bergamo under IT-01617490162, are converted and subsequently renamed as one thousand and seventy-eight (1,078) Class B Shares so that it will ultimately be the owner of one hundred and eighty-four (184) Class A Shares and two thousand, seven hundred and fifty-six (2,756) Class B Shares;
- two thousand one hundred and fifty-nine (2,159) Class A Shares owned by Mrs. Ornella Randi-Federspiel, retired, born in Torino, Italy, on October 10 th , 1937, having her address at Strada Val Salice, 227/7/F, Torino (TO) 10132, Italy, are converted and subsequently renamed as two thousand one hundred and fifty-nine (2,159) Class B Shares so that she will ultimately be the owner of three hundred and sixty-seven (367) Class A Shares and five thousand, five hundred and fifteen (5,515) Class B Shares; and
- eight hundred and nine (809) Class A Shares owned by Mr. Orazio Mascheroni, businessman, born in Como 22100, Italy, on June 18 th , 1935, having his address at Via Europa Unita, 7, Montorfano (CO) 22030, Italy, are converted and subsequently renamed as eight hundred and nine (809) Class B Shares so that he will ultimately be the owner of one hundred and thirty-eight (138) Class A Shares and two thousand and sixty-eight (2,068) Class B Shares.

The corporate capital shall be subsequently represented by:

- fifty thousand, three hundred and ten (50,310) Ordinary Shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each;
- three thousand, eight hundred and thirty-one (3,831) Class A Shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each and
- fifty-seven thousand and five hundred (57,500) Class B Shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.
- 2. Decrease of the corporate capital of the Corporation from its current amount of eleven million one hundred sixty-four thousand one hundred Euro (\leq 11,164,100.-) to the amount of five million, four hundred and fourteen thousand, one hundred Euro (EUR 5,414,100.-) by reimbursement in cash to the class B shareholders in proportion to their participation in the share capital and by the cancellation of all the fifty-seven thousand and five hundred (57,500) Class B shares in respecting the provisions provided by article 69-2 of the law on commercial companies.
- 3.- Amendment of article 6 of the articles of association of the Corporation that will henceforth have the following wording:

" Art. 6. Corporate capital.

- 6.1. The corporate capital is set at five million, four hundred and fourteen thousand, one hundred Euro (EUR 5,414,100.-), divided into:
- fifty thousand, three hundred and ten (50,310) "Ordinary Shares" with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid up;
- three thousand, eight hundred and thirty-one (3,831) Class A Shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid up;

The terms defined in this article 6, wherever appearing in the articles, shall have the meanings set forth below:

- "Ordinary Shares" means ordinary shares of a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each in the capital of the Corporation.
- "Class A Shares" means class A shares of a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each in the capital of the Corporation.
 - "Class A Shareholders" means the shareholders of the Corporation, which hold at any time "Class A Shares".
- 6.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Corporation may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve."
- 4.- Amendment of article 8 of the articles of association of the Corporation that will henceforth have the following wording:
 - " Art. 8. Shares, Transfer and Repurchase of shares. Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles.



The shares are indivisible towards the Corporation. Therefore, co-owners of shares must be represented towards the Corporation by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The Corporation may proceed to the repurchase of its own shares in accordance with the Law.

The shares can be transferred in accordance with the Law. The transfer of shares must be evidenced accordingly in the shareholders' register of the Corporation.

Each share entitles its holder to rights equal to those of the other holders of the same class of shares in the profits and assets of the Corporation, and to one vote at the general meetings of shareholders.

The rights and conditions attached to the shares are as follows:

After the payment of any such preferred dividends, all remaining income available for distribution in the Corporation, if any, shall be distributed to the holders of the Class A Shares, pro rata their Class A Shares.

Should the Class B Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class A Shares shall be entitled to all remaining income available for distribution."

5.- Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of the shareholders resolved to convert and subsequently rename twenty-two thousand, five hundred (22,500) Class A Shares of the Corporation, having each a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-), as follows:

- sixteen thousand, and twenty seven (16,027) Class A Shares owned by Fidelis Alternative Strategies L.L.P., having its registered office at 42-44 Portman Road, Reading, Berkshire, RG30 1EA, United Kingdom, registered with the Companies House under UK-OC309507, are converted and subsequently renamed as sixteen thousand, and twenty seven (16,027) Class B Shares so that it will ultimately be the owner of two thousand, seven hundred and twenty nine (2,729) Class A Shares and forty thousand nine hundred and fifty-eight (40,958) Class B Shares;
- one thousand, eight hundred and eighty-eight (1,888) Class A Shares owned by Redilco Real Estate S.P.A., having its registered office at Piazza Diaz, 6, Milano (MI) 20122, Italy, registered with the Chamber of Commerce of Milano number under IT-13424530155, are converted and subsequently renamed as one thousand, eight hundred and eighty-eight (1,888) Class B Shares so that it will ultimately be the owner of three hundred and twnty-one (321) Class A Shares and four thousand, eight hundred and twenty-five (4,825) Class B Shares;
- five hundred and thirty-nine (539) Class A Shares owned by Finmarlux Holding S.P.A., having its registered office at Via Giannone, 9, Milano (MI) 20154, Italy, registered with the Chamber of Commerce of Milano under IT-03263090965, are converted and subsequently renamed as five hundred and thirty-nine (539) Class B Shares so that it will ultimately be the owner of ninety two (92) Class A Shares and one thousand three hundred and seventy-eight (1,378) Class B Shares;
- one thousand and seventy-eight (1,078) Class A Shares owned by Costruzioni Guatterini S.P.A., having its registered office at Via G. D'Alzano, 5, Bergamo (BG) 24122, Italy, registered with the Chamber of Commerce of Bergamo under IT-01617490162, are converted and subsequently renamed as one thousand and seventy-eight (1,078) Class B Shares so that it will ultimately be the owner of one hundred and eighty-four (184) Class A Shares and two thousand, seven hundred and fifty-six (2,756) Class B Shares;
- two thousand one hundred and fifty-nine (2,159) Class A Shares owned by Mrs. Ornella Randi-Federspiel, retired, born in Torino, Italy, on October 10 th, 1937, having her address at Strada Val Salice, 227/7/F, Torino (TO) 10132, Italy, are converted and subsequently renamed as two thousand one hundred and fifty-nine (2,159) Class B Shares so that she will ultimately be the owner of three hundred and sixty-seven (367) Class A Shares and five thousand, five hundred and fifteen (5,515) Class B Shares; and
- eight hundred and nine (809) Class A Shares owned by Mr. Orazio Mascheroni, businessman, born in Como 22100, Italy, on June 18 th , 1935, having his address at Via Europa Unita, 7, Montorfano (CO) 22030, Italy, are converted and subsequently renamed as eight hundred and nine (809) Class B Shares so that he will ultimately be the owner of one hundred and thirty-eight (138) Class A Shares and two thousand and sixty-eight (2,068) Class B Shares.

The corporate capital shall be subsequently represented by:

- fifty thousand, three hundred and ten (50,310) Ordinary Shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each;
- three thousand, eight hundred and thirty-one (3,831) Class A Shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each and
- fifty-seven thousand and five hundred (57,500) Class B Shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

Second resolution

The general meeting of the shareholders resolved to decrease the corporate capital of the Corporation from its current amount of eleven million one hundred sixty-four thousand one hundred Euro (€ 11,164,100.-) to the amount of five



million, four hundred and fourteen thousand, one hundred Euro (EUR 5,414,100.-) by reimbursement in cash to the class B shareholders in proportion to their participation in the share capital and by the cancellation of all the fifty-seven thousand and five hundred (57,500) Class B shares in respecting the provisions provided by article 69-2 of the law of the 10 th August, 1915 on commercial companies.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the general meeting of the shareholders resolved to amend article 6 of the articles of association of the Corporation to give it the following reading:

" Art. 6. Corporate capital.

- 6.1. The corporate capital is set at five million, four hundred and fourteen thousand, one hundred Euro (EUR 5,414,100.-), divided into:
- fifty thousand, three hundred and ten (50,310) "Ordinary Shares" with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid up;
- three thousand, eight hundred and thirty-one (3,831) Class A Shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid up;

The terms defined in this article 6, wherever appearing in the articles, shall have the meanings set forth below:

- "Ordinary Shares" means ordinary shares of a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each in the capital of the Corporation.
- "Class A Shares" means class A shares of a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each in the capital of the Corporation.
 - "Class A Shareholders" means the shareholders of the Corporation, which hold at any time "Class A Shares".
- 6.2. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Corporation may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve."

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the general meeting of the shareholders resolved to amend article 8 of the articles of association of the Corporation to give it the following reading:

" Art. 8. Shares, Transfer and Repurchase of shares. Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles.

The shares are indivisible towards the Corporation. Therefore, co-owners of shares must be represented towards the Corporation by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The Corporation may proceed to the repurchase of its own shares in accordance with the Law.

The shares can be transferred in accordance with the Law. The transfer of shares must be evidenced accordingly in the shareholders' register of the Corporation.

Each share entitles its holder to rights equal to those of the other holders of the same class of shares in the profits and assets of the Corporation, and to one vote at the general meetings of shareholders.

The rights and conditions attached to the shares are as follows:

After the payment of any such preferred dividends, all remaining income available for distribution in the Corporation, if any, shall be distributed to the holders of the Class A Shares, pro rata their Class A Shares.

Should the Class B Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the Class A Shares shall be entitled to all remaining income available for distribution."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarized deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille onze, le huit juin.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).



S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BESTIME S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 5, Boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 120.056 (NIN 2006 2225 204),

constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 13 septembre 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2153 du 17 novembre 2006 et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 mars 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1041 du 26 avril 2008;
- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 septembre 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2498 du 13 octobre 2008;
- -suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 mai 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1212 du 24 juin 2009;
- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 juin 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1654 du 13 août 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Beatriz GARCIA, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 5, Boulevard Royal.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Colette WOHL, employée privée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 5, Boulevard Royal.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter:

- l. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II. Qu'il apparait de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à onze millions, cent soixante-quatre mille cent euros (EUR 11.164.100,-), sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.
 - III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1. Conversion et redénomination subséquente de vingt-deux mille cinq cents (22.500) Actions de Classe A de la Société, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, en Actions de Classe B de la Société, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, comme suit:
- seize mille vingt-sept (16.027) Actions de Classe A détenues par Fidelis Alternative Strategies L.L.P., ayant son siège social au 42-44 Portman Road, Reading (Berkshire) RG30 1EA, Royaume Uni, immatriculée au Registre du Commerce sous la référence UK-OC309507, sont converties et renommées en seize mille vingt-sept (16.027) Actions de Classe B afin que cette dernière devienne la détentrice ultime de deux mille sept cent vingt-neuf (2.729) Actions de Classe A et de quarante mille neuf cent cinquante et huit (40.958) Actions de Classe B;
- mille huit cent quatre-vingt-huit (1.888) Actions de Classe A détenues par Redilco Real Estate S.P.A., ayant son siège social à Piazza Diaz, 6, Milan (MI) 20122, Italie, immatriculée à la Chambre de Commerce de Milan sous la référence IT-13424530155, sont converties et renommées en mille huit cent quatre-vingt-huit (1.888) Actions de Classe B afin que cette dernière devienne la détentrice ultime de trois cent vingt et une (321) Actions de Classe A et de quatre mille huit cent vingt-cinq (4.825) Actions de Classe B;
- cinq cent trente-neuf (539) Actions de Classe A détenues par Finmarlux Holding S.P.A. ayant son siège social à Via Giannone, 9, Milan (MI) 20154, Italie, immatriculée à la Chambre de Commerce de Milan sous la référence IT03263090965, sont converties et renommées en cinq cent trente-neuf (539) Actions de Classe B afin que cette dernière devienne la détentrice ultime de quatre-vingt douze (92) Actions de Classe A et mille trois cent soixante-dix-huit (1.378) Actions de Classe B;
- mille soixante-dix-huit (1.078) Actions de Classe A détenues par Costruzioni Guatterini S.P.A. ayant son siège social au 5, Via G. D'Alzano, Bergame (BG) 24122, Italie, immatriculée à la Chambre de Commerce de Bergame sous la référence IT-01617490162, sont converties et renommées en mille soixante-dix-huit (1.078) Actions de Classe B afin que cette dernière devienne la détentrice ultime de cent quatre-vingt-quaatre (184) Actions de Classe A et de deux mille sept cent cinquante-six (2.756) Actions de Classe B;
- deux mille cent cinquante-neuf (2.159) Actions de Classe A détenues par Madame Ornella Randi-Federspiel, retraitée, née le 10 octobre 1937 à Turin, Italie, ayant son domicile à 227/7/F, Strada val Salice, Turin (TO) 10132, Italie, sont converties et renommées en deux mille cent cinquante-neuf (2.159) Actions de Classe B afin que cette dernière devienne la détentrice ultime de trois cent soixante-sept (367) Actions de Classe A et de cinq mille cinq cent quinze (5.515) Actions de Classe B; et
- huit cent neuf (809) Actions de Classe A détenues par Monsieur Orazio Mascheroni, homme d'affaires, né le 18 juin 1935, à Côme, Italie, ayant son domicile au 7, Via Europa Unita, Montorfano (CO) 22030, Italie, sont converties et renommées en huit cent neuf (809) Actions de Classe b afin que ce dernier devienne le détenteur ultime de cent trentehuit (138) Actions de Classe A et de deux mille soixante-huit (2.068) Actions de Classe B.



Le capital social sera désormais représenté par:

- cinquante mille trois cent dix (50.310) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune:
- trois mille huit cent trente-et-un (3.831) Actions de Classe A ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune et
- cinquante-sept mille cinq cent (57.500) Actions de Classe B ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune;
- 2. Réduction du capital social de la Société de son montant actuel de onze millions, cent soixante-quatre mille cent euros (EUR 11.164.100,-) au montant de cinq millions quatre cent quatorze mille cent euros (EUR 5.414.100,-), par remboursement en numéraire aux Actionnaires de Classe B proportionnellement à leur participation dans le capital social et annulation subséquente des cinquante-sept mille cinq cent (57.500) Actions de Classe B, en respectant les conditions prévues par l'article 69-2 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
 - 3. Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« Art. 6. Capital social.

- 6.1 Le capital social est fixé à cinq millions quatre cent quatorze mille cent euros (EUR 5.414.100,-), divisé en:
- cinquante mille, trois cent dix (50.310) «Actions Ordinaires» d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées et
- trois mille huit cent trente-et-un (3.831) «Actions de Classe A» d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;

Les notions définies dans cet Article 6 et figurant dans les Statuts ont la signification suivante:

- «Actions Ordinaires» signifie les actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune dans le capital de la Société.
- «Actions de Classe A» signifie les actions de Classe A d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune dans le capital de la Société.
- «Actionnaire de Classe A» signifie tout actionnaire de la Société qui détient à tout moment des «Actions de Classe A».
- 6.2. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour financer le rachat des actions des Actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.»
 - 4. Modification de l'article 8 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:
 - « Art. 8. Actions, Transfert et Rachat d'actions. La propriété d'une action emporte acceptation implicite des statuts.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société. Par conséquent, les propriétaires indivis d'actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

La Société peut racheter ses propres actions conformément à la Loi.

Les actions peuvent être transférées dans les conditions prévues par la Loi. La cession d'actions doit être inscrite au registre des actionnaires de la Société.

Chaque action confère à son détenteur un droit égal à celui des autres détenteurs d'actions de la même classe dans les bénéfices et dans tout l'actif social de la Société et à une voix à l'assemblée générale des actionnaires.

Les droits et conditions attachés aux actions sont déterminés comme suit:

Après le paiement de tels dividendes préférentiels, tout le surplus de bénéfice net distribuable, s'il y a, sera attribué aux détenteurs d'Actions de Classe A au pro rata de leurs Actions de Classe A.

Si les Actions de Classe B ont toutes été annulées à la suite de leur remboursement, rachat ou pour toute autre raison au moment de la distribution, les Actions de Classe A recevront le bénéfice distribuable résiduel»

5 Divers

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de convertir et de renommer subséquemment vingt-deux mille cinq cents (22.500) Actions de Classe A de la Société, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, en Actions de Classe B de la Société, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, comme suit:

- seize mille vingt-sept (16.027) Actions de Classe A détenues par Fidelis Alternative Strategies L.L.P., ayant son siège social au 42-44 Portman Road, Reading (Berkshire) RG30 1EA, Royaume Uni, immatriculée au Registre du Commerce sous la référence UK-OC309507, sont converties et renommées en seize mille vingt-sept (16.027) Actions de Classe B afin que cette dernière devienne la détentrice ultime de deux mille sept cent vingt-neuf (2.729) Actions de Classe A et de quarante mille neuf cent cinquante et huit (40.958) Actions de Classe B;



- mille huit cent quatre-vingt-huit (1.888) Actions de Classe A détenues par Redilco Real Estate S.P.A., ayant son siège social à Piazza Diaz, 6, Milan (MI) 20122, Italie, immatriculée à la Chambre de Commerce de Milan sous la référence IT-13424530155, sont converties et renommées en mille huit cent quatre-vingt-huit (1.888) Actions de Classe B afin que cette dernière devienne la détentrice ultime de trois cent vingt et une (321) Actions de Classe A et de quatre mille huit cent vingt-cinq (4.825) Actions de Classe B;
- cinq cent trente-neuf (539) Actions de Classe A détenues par Finmarlux Holding S.P.A. ayant son siège social à Via Giannone, 9, Milan (MI) 20154, Italie, immatriculée à la Chambre de Commerce de Milan sous la référence IT03263090965, sont converties et renommées en cinq cent trente-neuf (539) Actions de Classe B afin que cette dernière devienne la détentrice ultime de quatre-vingt douze (92) Actions de Classe A et mille trois cent soixante-dix-huit (1.378) Actions de Classe B;
- mille soixante-dix-huit (1.078) Actions de Classe A détenues par Costruzioni Guatterini S.P.A. ayant son siège social au 5, Via G. D'Alzano, Bergame (BG) 24122, Italie, immatriculée à la Chambre de Commerce de Bergame sous la référence IT-01617490162, sont converties et renommées en mille soixante-dix-huit (1.078) Actions de Classe B afin que cette dernière devienne la détentrice ultime de cent quatre-vingt-quaatre (184) Actions de Classe A et de deux mille sept cent cinquante-six (2.756) Actions de Classe B;
- deux mille cent cinquante-neuf (2.159) Actions de Classe A détenues par Madame Ornella Randi-Federspiel, retraitée, née le 10 octobre 1937 à Turin, Italie, ayant son domicile à 227/7/F, Strada val Salice, Turin (TO) 10132, Italie, sont converties et renommées en deux mille cent cinquante-neuf (2.159) Actions de Classe B afin que cette dernière devienne la détentrice ultime de trois cent soixante-sept (367) Actions de Classe A et de cinq mille cinq cent quinze (5.515) Actions de Classe B; et
- huit cent neuf (809) Actions de Classe A détenues par Monsieur Orazio Mascheroni, homme d'affaires, né le 18 juin 1935, à Côme, Italie, ayant son domicile au 7, Via Europa Unita, Montorfano (CO) 22030, Italie, sont converties et renommées en huit cent neuf (809) Actions de Classe b afin que ce dernier devienne le détenteur ultime de cent trentehuit (138) Actions de Classe A et de deux mille soixante-huit (2.068) Actions de Classe B.

Le capital social sera désormais représenté par:

- cinquante mille trois cent dix (50.310) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune;
- trois mille huit cent trente-et-un (3.831) Actions de Classe A ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune et
- cinquante-sept mille cinq cent (57.500) Actions de Classe B ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune .

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de réduire le capital social de la Société de son montant actuel de onze millions, cent soixante-quatre mille cent euros (EUR 11.164.100,-) au montant de cinq millions quatre cent quatorze mille cent euros (EUR 5.414.100,-), par remboursement en numéraire aux Actionnaires de Classe B proportionnellement à leur participation dans le capital social et annulation subséquente des cinquante-sept mille cinq cent (57.500) Actions de Classe B, en respectant les conditions prévues par l'article 69-2 de la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« Art. 6. Capital social.

- 6.1 Le capital social est fixé à cinq millions quatre cent quatorze mille cent euros (EUR 5.414.100,-) divisé en:
- cinquante mille, trois cent dix (50.310) «Actions Ordinaires» d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées et
- trois mille huit cent trente-et-un (3.831) «Actions de Classe A» d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;

Les notions définies dans cet Article 6 et figurant dans les Statuts ont la signification suivante:

- «Actions Ordinaires» signifie les actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune dans le capital de la Société.
- «Actions de Classe A» signifie les actions de Classe A d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune dans le capital de la Société.
- «Actionnaire de Classe A» signifie tout actionnaire de la Société qui détient à tout moment des «Actions de Classe A»
- 6.2. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour financer le



rachat des actions des Actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.»

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'assemblée générale a des actionnaires décidé de modifier l'article 8 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« Art. 8. Actions, Transfert et Rachat d'actions. La propriété d'une action emporte acceptation implicite des statuts.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société. Par conséquent, les propriétaires indivis d'actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

La Société peut racheter ses propres actions conformément à la Loi.

Les actions peuvent être transférées dans les conditions prévues par la Loi. La cession d'actions doit être inscrite au registre des actionnaires de la Société.

Chaque action confère à son détenteur un droit égal à celui des autres détenteurs d'actions de la même classe dans les bénéfices et dans tout l'actif social de la Société et à une voix à l'assemblée générale des actionnaires.

Les droits et conditions attachés aux actions sont déterminés comme suit:

Après le paiement de tels dividendes préférentiels, tout le surplus de bénéfice net distribuable, s'il y a, sera attribué aux détenteurs d'Actions de Classe A au pro rata de leurs Actions de Classe A.

Si les Actions de Classe B ont toutes été annulées à la suite de leur remboursement, rachat ou pour toute autre raison au moment de la distribution, les Actions de Classe A recevront le bénéfice distribuable résiduel, s'il y a»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, aux comparants prémentionnés connus par le notaire par leur nom, prénom, statut et domicile, les membres du bureau ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: B. GARCIA, C. WOHL, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 15 juin 2011. Relation: ECH/2011/990. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 27 juin 2011.

Référence de publication: 2011087222/408.

(110098582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

Mars Propco 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.296.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marie-Thérèse Discret.

Référence de publication: 2011094132/10.

(110106369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Mars Propco 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 122.298.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marie-Thérèse Discret.

Référence de publication: 2011094133/10.

(110106370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.



McKesson International Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 88.502.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011094135/10.

(110105641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

McKesson China Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 133.513.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011094136/10.

(110105655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Immo Ettelbruck S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9375 Gralingen, 30, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 142.448.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 juillet 2011.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011094568/14.

(110106518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

McKesson Information Solutions Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 85.933.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011094137/10.

(110105660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Stugalux Construction S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 96, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 34.563.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 5 juillet 2011.

Tom METZLER

Notaire

Référence de publication: 2011094215/12.

(110105671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.



Sigla Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 105.983.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 29 juin 2011, les associés ont pris les décisions suivantes:

- 1. Acceptation de la démission d'Abraham Verster, avec adresse au 33, King Street, SW1Y 6RJ Londres, Royaume Uni, de son mandat d'Administrateur, avec effet au 23 septembre 2010
- 2. Acceptation de la cooptation d'Ennio V. Boccardi, avec adresse à Cleveland House, 33, King Street, SW1Y 6RJ Londres, Royaume Uni, au mandat d'administrateur, avec effet au 23 septembre 2010 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.
 - 3. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:
 - Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
 - Corrado Pia, avec adresse au 59, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
 - Fabio Massimo Giusepetti, avec adresse au 15, Crick Road, OX26QL Oxford, Oxfordshire, Royaume Uni
 - Manolo Santilli, avec adresse au 8, Via Bologna, Pescara, Italie
 - Vieri Bencini, avec adresse au 19, Via Frua, 20100 Milan, Italie
 - Erik Ferm, avec adresse au 15, Parke Road, SW139NF Londres, Royaume Uni
 - Ennio V. Boccardi, avec adresse à Cleveland House, 33, King Street, SW1Y 6RJ Londres, Royaume Uni

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2016 et qui se tiendra en 2017.

- 4. Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2016 et qui se tiendra en 2017.
- 5. Nomination de Gaël Sausy, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat d'administrateur, avec effet immédiat, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2016 et qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098721/32.

(110111269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Deloitte Touche Tohmatsu, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 60.927.

L'an deux mille onze, le premier juin.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Daniel ARENDT, employé privé, né à Bettembourg, le 15 mai 1961, avec adresse professionnelle à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf,

détenteur de deux cent quatre-vingt-cinq (285) parts sociales.

2.- Monsieur Jean-Philippe BACHELET, employé privé, né à Rouen (France), le 17 juillet 1970, avec adresse professionnelle à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf,

détenteur de cent soixante-dix-huit (178) parts sociales.

3.- Monsieur Roland BASTIN, employé privé, né à Rocourt (Belgique), le 16 mai 1966, avec adresse professionnelle à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf,

détenteur de cent soixante-dix-huit (178) parts sociales.

4.- Monsieur David CAPOCCI, employé privé, né à Verviers (Belgique), le 4 janvier 1974, avec adresse professionnelle à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf,

détenteur de deux-cent quatorze (214) parts sociales.

5.- Monsieur Stéphane CESARI, employé privé, né à Toulouse (France), le 17 octobre 1967, avec adresse professionnelle à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf,

détenteur de trois cent cinquante-six (356) parts sociales.



6.- Monsieur Bernard DAVID, employé privé, né à Arlon (Belgique), le 13 janvier 1973, avec adresse professionnelle à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf,

détenteur de deux-cent quatorze (214) parts sociales.

7.- Monsieur Georges DEITZ, employé privé, né à Luxembourg, le 8 juin 1958, avec adresse professionnelle à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf,

détenteur de cinq cent soixante-dix (570) parts sociales.

8.- Monsieur Dirk DEWITTE, employé privé, né à Aalst (Belgique), le 10 avril 1956, avec adresse professionnelle à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf,

détenteur de quatre cent vingt-sept (427) parts sociales.

9.- Monsieur Jean-Philippe DRESCHER, employé privé, né à Luxembourg, le 24 juillet 1971, avec adresse professionnelle à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf,

détenteur de cent soixante-dix-huit (178) parts sociales.

10.- Monsieur Laurent FEDRIGO, employé privé, né à Hayange (France), le 25 octobre 1968, avec adresse professionnelle à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf,

détenteur de trois cent cinquante-six (356) parts sociales.

11.- Monsieur Martin FLAUNET, employé privé, né à Orléans (France), le 1 ^{er} novembre 1970, avec adresse professionnelle à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf,

détenteur de deux cent quarante-neuf (249) parts sociales.

12.- Monsieur Jean-Philippe FOURY, employé privé, né à Versailles (France), le 4 mars 1969, avec adresse professionnelle à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf,

détenteur de cent soixante-dix-huit (178) parts sociales.

13.- Monsieur Yves FRANCIS, employé privé, né à Rocourt (Belgique), le 31 août 1967, avec adresse professionnelle à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf,

détenteur de huit cent cinquante-cinq (855) parts sociales.

14.- Monsieur Vincent GOUVERNEUR, employé privé, né à Longlier (Belgique), le 6 février 1968, avec adresse professionnelle à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf,

détenteur de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (499) parts sociales.

15.- Monsieur Thierry HOELGTEN, employé privé, né à Mulhouse (France), le 21 janvier 1963, avec adresse professionnelle à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf,

détenteur de sept cent treize (713) parts sociales.

16.- Monsieur Lou KIESCH, employé privé, né à Ettelbruck, le 21 juin 1967, avec adresse professionnelle à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf,

détenteur de deux cent quatre-vingt-cinq (285) parts sociales.

17.- Monsieur Georges KIOES, employé privé, né à Luxembourg, le 14 mars 1964, avec adresse professionnelle à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf,

détenteur de quatre cent vingt-sept (427) parts sociales.

18.- Monsieur Raymond KRAWCZYKOWSKI, employé privé, né à Liège (Belgique), le 18 avril 1969, avec adresse professionnelle à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf,

détenteur de quatre cent soixante-trois (463) parts sociales.

19.- Monsieur Lim Siong Kwong LAM THUON MINE (Benjamin LAM), employé privé, né à l'Île Maurice, le 8 juillet 1966, avec adresse professionnelle à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf,

détenteur de quatre cent vingt-huit (428) parts sociales.

20.- Monsieur Olivier LEFEVRE, employé privé, né à Jarny (France), le 9 septembre 1971, avec adresse professionnelle à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf,

détenteur de deux cent quatre-vingt-cinq (285) parts sociales.

21.- Monsieur Philippe LENGES, employé privé, né à Anderlecht (Belgique), le 21 mai 1970, avec adresse professionnelle à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf,

détenteur de deux-cent quatorze (214) parts sociales.

22.- Madame Sonja LINZ, employée privé, née à Bettembourg, le 10 avril 1958, avec adresse professionnelle à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf,

détentrice de trois cent quatre-vingt-douze (392) parts sociales.

23.- Monsieur Olivier MARECHAL, employé privé, né à Suresnes (France), le 3 décembre 1965, avec adresse professionnelle à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf,

détenteur de quatre cent vingt-sept (427) parts sociales.



24.- Monsieur Marc MEYERS, employé privé, né à Luxembourg, le 8 novembre 1974, avec adresse professionnelle à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf,

détenteur de cent soixante-dix-huit (178) parts sociales.

25.- Madame Barbara MICHAELIS, employée privé, née à Saint-Vith (Belgique), le 5 septembre 1959, avec adresse professionnelle à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf,

détentrice de trois cent quatre-vingt-douze (392) parts sociales.

26.- Madame Sophie MITCHELL, employée privé, née à Meulan (France), le 28 mars 1969, avec adresse professionnelle à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf,

détentrice de quatre cent vingt-sept (427) parts sociales.

27.- Monsieur Vafa MOAYED SANANDAJI, employé privé, né à Casablanca (Maroc) le 7 août 1958, avec adresse professionnelle à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf,

détenteur de sept cent treize (713) parts sociales.

28.- Monsieur Pascal NOEL, employé privé, né à Thionville (France), le 31 mai 1962, avec adresse professionnelle à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf,

détenteur de trois cent quatre-vingt-douze (392) parts sociales.

29.- Monsieur John PSAILA, employé privé, né à St Julians (Malta), le 1 ^{er} décembre 1977, avec adresse professionnelle à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf,

détenteur de cent soixante-dix-huit (178) parts sociales;

30.- Monsieur Gilbert RENEL, employé privé, né à Forest Side (lle Maurice), le 4 février 1960, avec adresse professionnelle à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf,

détenteur de trois cent quatre-vingt-douze (392) parts sociales.

31.- Monsieur Basil SOMMERFELD-ANTONIOU, employé privé, né à Halle Saale (Allemagne), le 25 décembre 1969, avec adresse professionnelle à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf,

détenteur de cent soixante-dix-huit (178) parts sociales.

32.- Madame Marie-José STEINBORN, employée privé, née à Luxembourg, le 16 mars 1958, avec adresse professionnelle à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf,

détentrice de deux cent quarante-neuf (249) parts sociales.

33.- Monsieur Eric VAN DE KERKHOVE, employé privé, né à Versailles (France), le 3 novembre 1958, avec adresse professionnelle à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf,

détenteur de sept cent treize (713) parts sociales.

34.- Monsieur Joël VANOVERSCHELDE, employé privé, né à Vilvorde (Belgique), le 31 janvier 1970, avec adresse professionnelle à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf,

détenteur de deux cent quatre-vingt-cinq (285) parts sociales.

35.- Monsieur Yip Shui Hin YIP LAN YAN (Johnny YIP), employé privé, né à Port-Louis (Ile Maurice), le 8 mai 1963, avec adresse professionnelle à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf,

détenteur de quatre cent vingt-sept (427) parts sociales.

36.- Monsieur Xavier ZAEGEL, employé privé, né à Dijon (France), le 12 avril 1973, avec adresse professionnelle à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf,

détenteur de deux cent quatorze (214) parts sociales.

37.- La société à responsabilité limitée DELOITTE TOUCHE TOHMATSU, en abrégé «DTT» (numéro d'identité 1997 2409 688), avec siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 60.927,

détentrice de mille cent soixante-dix-huit (1.178) parts sociales, dont les droits de vote sont suspendus en raison de la détention de ces parts sociales en propre par DTT,

tous ici représentés aux fins des présentes par Monsieur François PROST, ci-après qualifié, en vertu de trente-sept (37) procurations sous seing privé, lesquelles procurations après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps, et

38.- Monsieur François PROST, expert-comptable, né à Luxembourg, le 13 juillet 1959, avec adresse professionnelle à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf,

détenteur de sept cent treize (713) parts sociales.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité d'associés de la société à responsabilité limitée "DELOITTE TOUCHE TOHMATSU, en abrégé «DTT»" (la «Société») (numéro d'identité 1997 2409 688), avec siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 60.927 et dont le capital souscrit et entièrement libéré s'élève à trois cent soixante-quinze mille euros (€ 375.000.-), représenté par quinze mille (15.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale, qui a été constituée comme société civile suivant acte sous seing privé en date du 23 avril 1997, publié au Mémorial C, numéro 680 du 4 décembre 1997, modifiée suivant assemblée générale extraordinaire sous



seing privé en date du 27 juin 1997, publiée au Mémorial C, numéro 650 du 21 novembre 1997, transformée en société à responsabilité limitée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 septembre 1997, publié au Mémorial C, numéro 1 du 2 janvier 1998 modifiée suivant deux acte reçus par le notaire instrumentant, en date du 11 juin 1999, publié au Mémorial C, numéro 657 du 30 août 1999 et en date du 2 septembre 2004, publié au Mémorial C, numéro 1215 du 26 novembre 2004 et modifiée pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 mars 2007, publié au Mémorial C, numéro 1269 du 26 juin 2007,

ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de trente-sept mille cinq cents euros (€ 37.500.-) pour le porter de son montant actuel de trois cent soixante-quinze mille euros (€ 375.000.-) à quatre cent douze mille cinq cents euros (€ 412.500.-) sans création de parts sociales nouvelles et d'affecter au poste - prime d'émission - le montant de quarante mille huit cent quatre-vingt-onze euros et dix-sept cents (€ 40.891,17) et de libérer intégralement les prédites augmentation de capital et prime d'émission par l'apport des mille cinq cents (1.500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25.-) chacune, représentant cent pour cent (100%) du capital social de la société à responsabilité limitée «Fiduciaire Générale GROUP, s.à r.l.» (numéro d'identité 1995 2411 139), ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560A rue de Neudorf, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 53.433 (la «Société Contribuée») qui sont transférées et acceptées par la Société à la valeur nette comptable de soixante-dix-huit mille trois cent quatre-vingtonze euros et dix-sept cents (€78.391,17.-).

Preuve de l'existence de la valeur de la Société Contribuée a été donnée au notaire soussigné par la production d'un état financier de la Société Contribuée établi au 31 mai 2011 certifié «véritable et juste», signé par deux gérants de la Société Contribuée ainsi que par le directeur financier Monsieur Fabrice DELCOURT.

Les comparants prénommés, déclarent être les seuls propriétaires de la Société Contribuée et posséder tous pouvoirs d'en disposer, celle-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible.

Deuxième résolution

Afin de tenir compte de la prédite augmentation de capital, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" Art. 6. Le capital social est fixé à quatre cent douze mille cinq cents euros (€ 412.500.-), représenté par quinze mille (15.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale."

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à mille quatre cent cinquante euros (€ 1.450.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: PROST, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 14 juin 2011. Relation: CAP/2011/2184 Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 20 juin 2011.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2011088705/174.

(110098943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

Sully S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 42.789.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8 juin 2011

L'assemblée reconduit les mandats d'administrateur de Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, de Madame Séverine FEITLER, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG et de Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.L, ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour la société Signature

Référence de publication: 2011094217/17.

(110105733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Car Company Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2273 Luxembourg, 24, rue de l'Ouest. R.C.S. Luxembourg B 46.591.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 2 mai 2011

3 ème Résolution:

L'assemblée décide de renouveler les mandats des administrateurs et de l'administrateur délégué, à savoir:

- Monsieur Willy VAN GORP, administrateur de sociétés, résidant à B-3060 Bertem, BOSSTRAAT 127.

Monsieur Willy VAN GORP est nommé président du conseil d'administration.

- Monsieur Pierre HENRIET, administrateur de sociétés, résidant à L-1459 Luxembourg, 4, Ancienne Côte d'Eich.
- Monsieur Jean-Louis RIGAUX, administrateur de sociétés, résidant à L-8147 Bridel, 11, rue des Prés.

Monsieur Jean-Louis RIGAUX est nommé administrateur délégué.

- Monsieur Giovanni ROSSI, administrateur de sociétés, résidant à L-8211 Mamer, 87, route d'Arlon.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les résultats de l'excercice se clôturant au 31.12.2011.

L'assemblée décide de renouveler, à la fonction de commissaire aux comptes et jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les résultats de l'excercice se clôturant au 31.12.2011:

- La société HRT Révision S.A., ayant son siège social au 23, Val Fleuri à L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CAR COMPANY LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011097525/25.

(110110823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Lola Luxembourg Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R.C.S. Luxembourg B 139.110.

In the year two thousand and ten, on the eighteenth day of November,

before the undersigned Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of shareholders of Lola Luxembourg Holding S.C.A. (the "Company"), a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered under number B 139110, incorporated pursuant to a deed of the notary Paul Bettingen, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, on 25 April 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 26 June 2008, number 1572.

The meeting was opened at 4.40 pm with Ms. Orane Mikolajayk, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr. Dimitar Morarcaliev, maître en droit, professionally residing in Luxembourg and Mr. Pierre-Yves Genot, lawyer, professionally residing in Luxembourg, as scrutineer.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1. Dissolution of the Company in compliance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended;
- 2. Subsequent appointment of Mr. John Sutherland, manager, born on 2 December 1964 in Lower Hutt, New Zealand, residing at 9, rue Principale, L-6990 Hostert, as liquidator of the Company and decision to grant the liquidator some powers;
 - 3. Miscellaneous.



II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

- III. That the entire share capital being represented at the present meeting and the partners represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.
 - IV. That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation took unanimously the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the general meeting decides to dissolve the Company and to start the liquidation proceedings.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the general meeting decides to appoint Mr. John Sutherland, manager, born on 2 December 1964 in Lower Hutt, New Zealand, residing at 9, rue Principale, L-6990 Hostert, as liquidator (the "Liquidator") of the Company and to grant the liquidator the following powers:

The Liquidator has a mission to realize the assets and liabilities of the Company. The net assets of the Company, after payment of the liabilities, will be distributed in kind and in cash by the Liquidator to the sole shareholder.

The Liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the Law. It may accomplish all the acts provided for by Article 145 without the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested by law.

It may exempt the registrar of mortgages from automatic registration; he may waive all real rights, liens, mortgages, rescissory actions, grant release, with or without payment, of all lien and mortgage registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Liquidator is exempted from drawing up an inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under their own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of his powers as he may deem fit, to one or several representatives.

The Liquidator may pay advance on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for payment of the debts of the Company.

There being no further business, the meeting is closed.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to about one thousand euro (\leq 1,000.-).

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société Lola Luxembourg Holding S.C.A., une société en commandite par actions, (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139110, constituée par acte reçu du notaire Paul Bettingen, résidant à Niederanven, Grand-Duché du Luxembourg, en date du 25 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1572 du 26 juin 2008.

L'Assemblée est ouverte à 16h40 sous la présidence de MIle Orane Mikolajayk, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire M. Dimitar Morarcaliev, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg et M. Pierre-Yves Genot, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:



I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

- 1. Dissolution de la Société conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée;
- 2. Nomination consécutive de Mr. John Sutherland, gérant, né le 2 décembre 1964 à Lower Hutt, Nouvelle Zélande, résidant au 9, rue Principale, L-6990 Hostert en qualité de liquidateur et décision de lui accorder certains pouvoirs;
 - 3. Divers.
- II. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre des parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants.

- III. Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV. Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale des associés, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

En conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de procéder aux opérations de liquidations.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'assemblée générale décide de nommer Mr. John Sutherland, gérant, né le 2 décembre 1964 à Lower Hutt, Nouvelle Zélande, résidant au 9, rue Principale, L-6990 Hostert en tant que liquidateur (le «Liquidateur») de la Société et de lui conférer les pouvoirs suivants:

Le Liquidateur a pour mission de réaliser les actifs et de payer les dettes de la Société. L'actif net après paiement des dettes sera distribué par le Liquidateur à l'actionnaire unique, en nature et en espèces.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la Loi. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droit réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le Liquidateur peut, sous leur responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine.

Le Liquidateur peut payer une avance sur le surplus de la liquidation après avoir payé les dettes ou fait les provisions nécessaires pour payer les dettes de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ mille euros (€ 1.000,-).

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Mikolajayk, Morarcaliev, Genot, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 novembre 2010. Relation: EAC/2010/14424. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011096947/132.

(110109901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.



Symphony Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5560 Remich, 11, rue Neuve. R.C.S. Luxembourg B 137.438.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 4 juillet 2011.

Patrick SERRES

Notaire

Référence de publication: 2011094221/12.

(110105646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Theatre Directorship Services Alpha S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.454.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011094229/10.

(110106426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Immobilière Norbert Eicher S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6240 Graulinster, 6, rue du Marscherwald.

R.C.S. Luxembourg B 95.209.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 juillet 2011.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011094572/14.

(110106517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

SO.GE.AS., Société Générale des Assaisonnements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 38.798.

Par décision du Conseil d'administration tenu le 30 juin 2011 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Vincent THILL, employé privé, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur.
- De coopter comme nouvel administrateur et président, Monsieur Andrea CARINI, employé privé, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2011094804/18.

(110106693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.



Theatre Directorship Services Beta S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.245.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011094230/10.

(110106455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Theatre Directorship Services Delta S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.246.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011094231/10.

(110106452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Theatre Directorship Services Gama S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.247.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011094232/10.

(110106451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Tempyr S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 123.803.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Egbert ROUX

Administrateur

Référence de publication: 2011094234/12.

(110106477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Aries GNH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 148.793.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 22 juin 2011 que Me Pascal BOUVY, avocat à la cour, avec adresse professionnelle au 14 Montée du Grund, L-1645 Luxembourg, a été nommé comme gérant en remplacement de M. Neil ROSS, démissionnaire, avec effet au 17 juin 2011.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011094272/12.

(110107022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.



Timken Luxembourg Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 92.503.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010, pour la période du 1 ^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04.07.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011094235/11.

(110105629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Treetime S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4910 Hautcharage, 32A, rue de Bascharage.

R.C.S. Luxembourg B 34.880.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011094236/10.

(110106280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

UBS Manager Solutions, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.749.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour: UBS Manager Solutions

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Mathias Welter / Holger Rüth

Associate Director / Director

Référence de publication: 2011094237/13.

(110106442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Dole Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.099.

Extrait des décisions prises par les associées en date du 31 mars 2011

- 1. M. Jonathan LEPAGE a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
- 2. M. Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
- 3. M. David CATALA, administrateur de sociétés, né à Gand (Belgique), le 19 janvier 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.
- 4. M. Pierre CLAUDEL, administrateur de sociétés, né à Schiltigheim (France), le 23 mai 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour DOLE LUXEMBOURG II S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011095241/20.

(110108097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.



OGAE Luxembourg, Organisation Générale des Amateurs de l'Eurovision Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1326 Luxembourg, 23, rue Auguste Charles.

R.C.S. Luxembourg F 8.796.

STATUTS

L'an deux mille onze, le 4 juillet.

Ont comparu:

- Monsieur Bermes Tom, fonctionnaire,
- 33, rue Grégoire Schouppe, L-6479 Echternach
- Monsieur Gierenz Steve, éducateur,
- 40, rue Emile Mayrisch, L-4470 Soleuvre
- Monsieur Lehmann Eric, professeur,
- 67, rue Zenon Bernard, L-4031 Esch-sur-Alzette
- Monsieur Saurfeld Roger, employé CFL, 25, route de Boevange, L-7762 Bissen
- Monsieur Weis Tom, fonctionnaire,
- 23, rue Auguste Charles, L-1326 Bonnevoie

tous de nationalité luxembourgeoise,

et ont convenu de dresser acte constitutif d'une association sans but lucratif en conformité avec la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I er . Dénomination, Siège, Objet social, Durée, Affiliation

- Art. 1 ^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui seront ultérieurement admises comme associés, est constituée une association sans but lucratif qui porte la dénomination «Organisation Générale des Amateurs de l'Eurovision Luxembourg», en abrégé «OGAE Luxembourg», désignée ci-après comme «l'association».
- **Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. Il peut être transféré à tout autre endroit par décision prise conformément aux dispositions de l'article 15, alinéa 2 des présents statuts.
- Art. 3. L'association a pour objet toute activité quelconque se rapportant directement ou indirectement au Concours Eurovision de la chanson ou «Eurovision Song Contest» (désigné ci-après comme «ESC»).

L'association s'efforce de promouvoir et de développer le ESC et ses artistes notamment par l'organisation d'événements, de manifestations, de réunions ou la diffusion ou la publication d'informations.

L'association peut collecter des fonds afin de garantir son fonctionnement normal. Les ressources nécessaires sont susceptibles de provenir notamment des cotisations des membres, des recettes de manifestations populaires, culturelles, récréatives, des subventions publiques, des produits publicitaires.

- Art. 4. La durée de l'association est indéterminée. Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale statuant selon les règles de l'article 20 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif (désignée ci-après comme «la loi»).
- **Art. 5.** L'association peut s'affilier à toute autre organisation nationale ou internationale ayant un but identique au sien ou plus généralement ayant comme but la promotion du ESC.

Chapitre II. Exercice social

Art. 6. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

Toutefois le premier exercice prendra cours à la date de la constitution de l'association et se terminera le 31 décembre de l'année subséquente.

Chapitre III. Membres: admission, démission, exclusion

- **Art. 7.** L'association se compose d'associés, désignés comme «membres actifs» qui exercent les prérogatives prévues par la loi et les présents statuts. Les premiers membres sont les fondateurs susmentionnés.
 - Art. 8. Le nombre des membres de l'association n'est pas limité.

Le nombre minimum des membres actifs est fixé à cinq.

Art. 9. Pour devenir membre actif, les candidats désirant faire partie de l'association présentent une demande d'admission au comité, qui s'entoure de tous les éléments nécessaires pour prendre sa décision. Cette disposition ne s'applique pas au comité élu à l'assemblée constituante.



L'admission est constatée par la remise d'une carte de membre et le paiement de la cotisation annuelle.

- **Art. 10.** L'assemblée générale, sur proposition du comité, détermine annuellement la cotisation pour les membres actifs. Le montant de la cotisation ne peut excéder 10 Euro, à l'indice 100, par an et par membre actif.
 - Art. 11. La qualité de membre se perd:
 - par la démission notifiée au comité,
- tacitement, si le membre refuse de payer la cotisation annuelle ou ne s'en est pas acquitté dans un délai de six mois à partir de l'échéance,
- par exclusion prononcée par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix des membres présents et représentés et suite à une suspension temporaire de l'affiliation prononcée par le comité pour des raisons graves, notamment en cas d'infraction grave aux présents statuts, en cas de manquement grave aux obligations à l'égard de l'association ou d'action à l'encontre de ses intérêts ou en cas d'atteinte à l'honneur ou à la considération de l'association ou d'un membre actif. Tout membre exposé à l'exclusion est admis à présenter ses explications devant le comité.

En cas de démission ou d'exclusion, les membres concernés n'ont aucun droit sur le fond social et ne peuvent pas réclamer le remboursement des cotisations versées.

Chapitre IV. Assemblée générale

- Art. 12. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.
- **Art. 13.** Les membres ont droit à une voix à l'assemblée générale. Il est loisible aux membres actifs de se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite. Aucun membre actif ne peut cependant représenter plus de deux membres.
- Art. 14. L'assemblée générale se réunit au moins une fois par an. Elle se réunit pareillement sur demande écrite d'un cinquième des membres.

Elle se réunit sur convocation du président du comité, adressée dix jours à l'avance par lettre circulaire à tous les membres actifs, ensemble avec l'ordre du jour.

Art. 15. Sauf dans les cas où la loi en dispose autrement, l'assemblée générale est régulièrement constituée et délibère valablement quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

L'assemblée générale prend ses décisions à la majorité simple des voix, sous réserve des dispositions impératives des articles 8, 12 et 20 de la loi.

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour prendre des résolutions et pour ratifier les décisions du comité dans le cadre des compétences lui réservées par l'article 4 de la loi.

Elle fixe par ailleurs le montant des cotisations sur proposition du comité.

Elle prononce l'exclusion d'un membre conformément à l'article 11, alinéa 1 ^{er} , tiret 3 des présents statuts.

Elle désigne les réviseurs de caisse.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée à tout moment par le comité. Elle doit être convoquée endéans les deux mois sur demande écrite d'un cinquième des membres actifs.

Toute proposition signée d'un nombre de membres actifs égal au vingtième de la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour.

Les résolutions peuvent être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Chapitre V. Conseil d'administration

Art. 17. L'association est gérée par un conseil d'administration dénommé le comité.

Le comité est composé de 5 administrateurs au moins.

Art. 18. Sont éligibles au comité les membres qui ont atteint l'âge de la majorité légale au moment de la nomination. Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale à la majorité simple des membres présents ou représentés. La durée de leur mandat est des 2 ans. Toutefois, ils sont révocables à tout moment, par décision de l'assemblée générale.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

En cas de vacance de poste, les membres restants continuent à former un conseil d'administration ayant les mêmes pouvoirs et attributions que celui nommé par l'assemblée générale et ont le droit d'y pourvoir provisoirement par co-optation. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, peut procéder à l'élection définitive et les administrateurs nommés dans ces conditions achèvent le mandat de ceux qu'ils remplacent.

Art. 19. Les membres élus du comité répartissent entre eux les différentes charges. Ils désignent notamment un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier. Les fonctions de secrétaire et de trésorier peuvent être



cumulées. En cas d'empêchement du président, ses fonctions et pouvoirs sont remplis par le vice-président, sinon par le plus ancien des membres du comité.

- **Art. 20.** Le comité se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le comité doit se réunir sur convocation du président ou du secrétaire ou à la demande de trois administrateurs. Les membres du comité sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.
- **Art. 21.** Le comité ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente. Les votes par procuration sont interdits.

Toute décision du comité est prise à la majorité simple des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 22. Le comité a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'association. Dans ce cadre, il peut notamment passer tous les contrats ou actes unilatéraux engageant l'association ou ses biens meubles ou immeubles, conférer des pouvoirs spéciaux à des mandataires de son choix, membres ou non.

L'association est valablement engagée à l'égard des tiers par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont l'une doit être celle du président ou du vice-président. Pour les affaires de trésorerie, la signature du trésorier est suffisante.

Chapitre VI. Règlement des comptes

Art. 23. Chaque année le comité soumet à l'approbation de l'assemblée générale le compte des recettes et dépenses de l'année écoulée.

Dans la quinzaine qui précède l'assemblée générale annuelle les comptes sont contrôlés et visés par deux réviseurs de caisse.

Les réviseurs de caisse sont désignés annuellement par l'assemblée générale. La fonction de réviseur est incompatible avec la qualité de membre du comité.

Chapitre VII. Modification des statuts, Dissolution, Liquidation

- Art. 24. Les modifications des statuts se font conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi. Elles seront publiées dans le mois de leur date.
- **Art. 25.** La dissolution de l'association pourra être prononcée par l'assemblée générale conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi. Par même délibération, l'assemblée désigne un ou plusieurs liquidateurs et décide de l'affectation des biens.

Après l'apurement du passif, les liquidateurs disposeront des biens selon l'affectation décidée par l'assemblée générale et à défaut d'une telle décision, ils donneront aux biens une affectation, qui selon leur appréciation se rapproche le plus possible de l'objet en vue duquel l'association a été créée ou bien ils apporteront les biens à une association caritative luxembourgeoise.

Chapitre VIII. Dispositions finales

- Art. 26. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, il est expressément renvoyé à la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif. La nullité d'une ou de plusieurs des dispositions n'affecte pas la validité des statuts dans leur ensemble.
 - Art. 27. Les présents statuts entrent en vigueur au jour de leur publication.

Fait le 4 juillet 2011 à Luxembourg en quatre exemplaires.

Signatures.

Référence de publication: 2011096395/144.

(110108345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Vermonton Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1343 Luxembourg, 3, Montée de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 82.673.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011094245/10.

(110106303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.



Repco 10 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.233.680,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 110.728.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 7 juin 2011

- 1. L'assemblée générale extraordinaire de la Société prend acte de la démission de Monsieur Pii Ketvel demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, de ses fonctions d'"Administrateur A" avec effet au 7 Juin 2011.
- 2. L'assemblée générale extraordinaire de la Société prend acte de la démission de Monsieur Bernd Janietz demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, de ses fonctions d'"Administrateur A" avec effet au 7 Juin 2011.
- 3. L'assemblée générale extraordinaire de la Société prend acte de la démission de Monsieur Michael Chidiac demeurant professionnellement à 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, de ses fonctions d'"Administrateur A" avec effet au 7 Juin 2011.
- 4. L'assemblée générale extraordinaire de la Société nomme Monsieur Pii Ketvel demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, en qualité d'"Administrateur "avec effet au 7 Juin 2011.
- 5. L'assemblée générale extraordinaire de la Société nomme Monsieur Bernd Janietz demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, en qualité' d'"Administrateur "avec effet au 7 Juin 2011.
- 6. L'assemblée générale extraordinaire de la Société nomme Monsieur Michael Chidiac demeurant professionnellement à 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en qualité' d'"Administrateur "avec effet au 7 Juin 2011.

Le conseil d'administration de la Société' se compose désormais comme suit:

- Monsieur Pii Ketvel (Administrateur)
- Monsieur Bernd Janietz (Administrateur)
- Monsieur Michael Chidiac (Administrateur)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 Juillet 2011.

Référence de publication: 2011101457/29.

(110114009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Team to Trust S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 161.509.

STATUTS

In the year two thousand eleven, on the twentysixth day of May.

Before us Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Piotr Stanislaw JEUTE, company's director, born in Warsaw (Poland) on July 18, 1963, residing in PL-02928 Warsaw, 4, Cyganeczki.

Such appearing party, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which it forms:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies and notably by the law dated 25 August 2006 and by the present articles.

The Company exists under the name of "Team to Trust S.A."

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.



Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

- Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.
- **Art. 4.** The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) represented by ONE THOUSAND (1.000) shares with a par value of THIRTY-ONE EURO (31.- EUR) each.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III. - Management

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, Director(s) A and Director(s) B who need not be shareholders.

In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the composition of the Board of Directors may be limited to one member (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the Law.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of share-holders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company.

Art. 9. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by joint signatures of any one Director A and of any



one Director B, or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case if a managing director has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the managing director, but only within the limits of such power.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

However, the first managing director may be appointed by the general meeting of shareholders.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

- **Art. 11.** Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.
- **Art. 12.** The company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Any general meeting shall be convened in compliance with the Law.

General meetings shall be convened upon request of the shareholders representing ten per cent (10 %) of the corporate capital.

In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Title IV. - Supervision

- **Art. 13.** The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.
- **Art. 14.** The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the first Monday of June at 2.00 pm.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 15. The accounting year of the corporation shall begin on the 1 st of January and shall terminate on the 31 st of December of each year.



Art. 16. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General provisions

Art. 18. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10 th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Transitory provisions

- 1) The first business year shall begin on the date of incorporation of the company and shall end on the 31 st of December 2011.
 - 2) The first annual general meeting shall be held on 2012.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the appearing party declares to subscribe the ONE THOU-SAND (1.000) shares.

All the shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10 th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand two hundred euro (1,200.- EUR).

Extraordinary general meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital and acting as sole shareholder of the Company, has immediately taken the following resolutions:

- 1.- The number of directors is fixed at one and the number of auditors at one.
- 2.- The following is appointed director:

Mr Pawel Zbigniew KLEDYNSKI, company's director, born in Warsaw on December 5, 1984, residing in PL-00098 Warsaw, 6m94, Niecala.

3.- Has been appointed statutory auditor:

MONTBRUN REVISION S.à r.l., having its registered office in L-1653 Luxembourg, «Le Dôme», Espace Pétrusse, 2, Avenue Charles de Gaulle, R.C.S. Luxembourg B 67.501.

- 4.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2016.
- 5.-The registered office of the company is established in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-six mai.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.



A COMPARU:

Monsieur Piotr Stanislaw JEUTE, administrateur de sociétés, né à Varsovie (Pologne) le 18 juillet 1963, demeurant à PL-02-928 Varsovie, 4, Cyganeczki,

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I er . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1 er . Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «Team to Trust S.A.»

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers que la société considérera utile pour l'accomplissement de son objet.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (31.- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, administrateur A et administrateur B, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.



Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe d'un Administrateur A et d'un Administrateur B ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

- **Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.
- Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présents, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.



Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de juin à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

- Art. 15. L'année sociale commence le 1 er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- **Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant déclare souscrire les mille (1.000) actions.

Toutes les actions ont été intégralement libérées en numéraire, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille deux cents euros (1.200.-EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant pré-qualifié, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre d'administrateur est fixé à un et celui des commissaires à un.
- 2. Est nommé administrateur:

Monsieur Pawel Zbigniew KLEDYNSKI, administrateur de sociétés, né à Varsovie (Pologne) le 5 décembre 1984, demeurant à PL-00-098 Varsovie, 6m94, Niecala.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

MONTBRUN REVISION S.à r.l., ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, «Le Dôme», Espace Pétrusse, 2, Avenue Charles de Gaulle, R.C.S. Luxembourg B 67.501.



- 4. Le mandat de l'administrateur unique et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2016.
 - 5. Le siège social de la société est fixé à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue française, suivi d'une version anglaise, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. S. JEUTE, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 mai 2011. Relation: LAC/2011/24997. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011084808/358.

(110095323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

STAM Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 96.619.

Résolutions

Les associés de la société STAM Participations S.à r.l. prennent note:

- de la démission de Mr Vincent Behaghel de Bueren de son poste de gérant, effective au 25 février 2011.
- du changement d'adresse de Mr Stephen A. Roth. Il est dorénavant domicilié au 13363 S.W. Iron Mountain Boulevard, Portland, OR. 97219 USA.

En conséquence, le conseil de gérance est désormais composé des personnes suivantes:

- Mr Stephen A. Roth,
- Mr Antoine de Broglie,
- Mr Etienne Marcot.

Luxembourg, le 14 juin 2011.

Référence de publication: 2011094817/18.

(110106939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Dole Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.095.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 31 mars 2011

- 1. M. Jonathan LEPAGE a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
- 2. M. Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
- 3. M. David CATALA, administrateur de sociétés, né à Gand (Belgique), le 19 janvier 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.
- 4. M. Pierre CLAUDEL, administrateur de sociétés, né à Schiltigheim (France), le 23 mai 1978, demeurant profession-nellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.



Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour DOLE LUXEMBOURG S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011095242/20.

(110108077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

W2007 Parallel Blocker 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 131.037.

Constituée par devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 octobre 2007, acte publie au Mémorial C no 2187

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

W2007 Parallel Blocker 6 S.à r.l.

Maxime Nino

Gérant

Référence de publication: 2011094252/15.

(110106117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

VILLA DE SHANGHAI, Restaurant Chinois s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7740 Colmar-Berg, 8, avenue Gordon Smith.

R.C.S. Luxembourg B 48.742.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011094246/9.

(110106491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Villeneuve Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 42.989.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011094247/10.

(110106245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Loran Télécommunications S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 75.228.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 02 mai 2011.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes annuels au 31.12.2016, les personnes suivantes composent le conseil d'administration:

- Mme La Comtesse Lavinia DE KERGORLAY, administrateur de sociétés, née à (GB) Londres, le 5 mai 1927, demeurant à CH-3780 Gstaad, Les Chalets du Palace, président du conseil d'administration,
- Maître Catherine Crochet, avocate, née le 28 mars 1948 à CH-Genève, demeurant à CH-1204 Genève, Quai de l'Île, 5,
- M. Michael Probst, expert-comptable, né le 29 juin 1960 à Trier (Allemagne), ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Interaudit S. à r.l. est reconduit dans sa fonction de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale appelée à se prononcer sur les comptes annuels au 31.12.2016.



Luxembourg, le 1 ^{er} juillet 2011 Pour avis sincère et conforme Pour Loran Télécommunications S.A. BERNARD & ASSOCIES, société civile

Référence de publication: 2011094608/22.

(110107003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

AXA Assurances Vie Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle. R.C.S. Luxembourg B 53.467.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mars 2009

Démissions et nominations:

L'assemblée générale approuve la décision de cooptation comme administrateurs de:

- Monsieur Paul DE COOMAN, adresse professionnelle: 7, rue de la Chapelle à L-1325 Luxembourg;
- Monsieur Serge WIBAUT, adresse privée: 36/14, avenue des Phalènes à B-1050 Bruxelles, Belgique;
- Monsieur Eric BLANC-CHAUDIER, adresse privée: 88, avenue Dutartre à F-78158 Le Chesnay, France.

décision prise par le Conseil d'Administration en date du 27 mai 2008. L'échéance de leur mandat est prévue à la date de tenue de la présente assemblée générale.

L'assemblée générale acte la démission de son mandat d'administrateur de Monsieur Eric BLANC-CHAUDIER, démission intervenue à la date du 6 février 2009.

L'assemblée générale nomme comme nouvel administrateur pour une durée de trois ans (jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes de l'année 2012):

- Monsieur Sami FAYE-CHELLALI, adresse professionnelle: 21, avenue Matignon à F-75008 Paris, France

L'assemblée générale renouvelle pour une nouvelle période de trois ans (jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes de l'année 2012) les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Alfred BOUCKAERT,
- Monsieur Marc ASSA,
- Monsieur André PRUM,
- Monsieur Paul DE COOMAN,
- Monsieur Noël RICHARDSON.

L'assemblée générale renouvelle jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes de l'année 2010, le mandat de:

- Monsieur Georges HENGEN.

L'assemblée générale renouvelle le mandat de la Sàrl PricewaterhouseCoopers, aux fonctions de réviseurs indépendants. Leurs fonctions prendront fin à l'issue de l'assemblée générale qui sera amenée à statuer sur les comptes de l'année 2009.

Pour mentions aux fins de la publications au Mémorial, au Recueil des sociétés et associations

Luxembourg, le 31 mars 2009.

Pour extrait conforme

Claudine FRUTSAERT

Secrétaire de l'Assemblée Générale

Référence de publication: 2011097487/38.

(110111038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Weiler Fernand Agence, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7445 Lintgen, 45, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 99.788.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fernand WEILER

Gérant

Référence de publication: 2011094251/11.

(110105743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.



W2007/W2008 Ourse Holding A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 138.894.

Constituée par devant Me Paul Bettingen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 juin 2008, acte publié au Mémorial C No 1520

RECTIFICATIF

Suite à la publication du 19 février 2010 no LO 100025611.04

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

W2007/W2008 Ourse Holding A S.à r.l.

Maxime Nino

Manager

Référence de publication: 2011094253/17.

(110106178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Bad Saeckingen Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 129.249.

In the year two thousand eleven, on the twenty-first day of June.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ALTERNATIVE PROPERTY INCOME VENTURE S.C.A., a company governed by the laws of Luxembourg having its registered office in L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte (RCS Luxembourg B 124.359),

here represented by Mrs. Nadine GLOESENER, employee, residing professionally in L2740 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on June 20 th 2011.

Said proxy after being initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The appearing, represented as said before, acting in their capacity of sole shareholder of the Company, has requested the undersigned notary to pass the following:

The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company BAD SAECKINGEN PROPERTIES S.à r.l., having its registered office in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch (the "Company"),

registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg, under section B, number 129.249,

incorporated by a deed of the undersigned notary on June 8 th 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 1700 of August 10 th 2007.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, has requested the undersigned notary to pass the following resolutions as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the corporate capital by an amount of five hundred twenty-three thousand three hundred euro (EUR 523,300.-) so as to raise it from its present amount of six hundred seventy-four thousand three hundred euro (EUR 674,300.-) divided into into twenty-six thousand nine hundred seventy-two (26,972) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to an amount of one million one hundred ninety-seven thousand six hundred euro (EUR 1,197,600,-) by the creation and issuing of twenty thousand nine hundred thirty-two (20,932) new shares with a nominal value of twenty five euro (EUR 25.-), issued with a total share premium in a total amount of four million seven hundred nine thousand seven hundred euro (EUR 4,709,700.-) and to make payment for such new shares by a contribution consisting in the partial conversion of a claim for a total amount of five million two hundred thirty-three thousand euro (EUR 5,233,000.-) towards the Company, it being understood that an amount of five hundred twenty-three thousand three hundred euro (EUR 523,300.-) shall be allocated to the Company's share capital and an amount of four million seven hundred nine thousand seven hundred euro (EUR 4,709,700.-) shall be allocated to the share premium account.

The Contribution thus is recorded as a contribution in an aggregate amount of five million two hundred thirty-three thousand euro (EUR 5,233,000.-).



The Subscriber declares that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Sole Shareholder declares together with the Company that they will accomplish all formalities concerning the valid transfer to the Company of the Contribution.

The Sole Shareholder further states that a certificate and a subscription form have been drawn up, wherein the Contribution is described and valued.

Such certificate and subscription form, after signature "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Second resolution

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the articles of incorporation, which shall from now on read as follows:

"The issued capital of the Company is set at one million one hundred ninety-seven thousand six hundred euro (EUR 1,197,600,-) divided into forty-seven thousand nine hundred four (47,904) shares with a nominal value of twenty five euro (EUR 25.-) each."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately EUR 3.300.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, well known by the notary, by her surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ALTERNATIVE PROPERTY INCOME VENTURE S.C.A., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte (RCS Luxembourg B 124.359),

ici représentée par Madame Nadine GLOESENER, employée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 20 juin 2011,

laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant en sa qualité d'associée unique, représentant l'intégralité du capital social a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

La comparante, représentée comme ci-avant, étant la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée BAD SAECKINGEN PROPERTIES S.à r.l. avec siège social à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch (la "Société"),

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 129.249,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1700 du 10 août 2007.

Laquelle associée unique, agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de cinq cent vingt-trois mille trois cent euros (523.300,-EUR) pour le porter de son montant actuel de six cent soixante-quatorze mille trois cent euros (674.300,-EUR) représenté par vingt-six mille neuf cent soixante-douze (26.972) parts sociales d'une valeur nominale de 25,-EUR (vingt-cinq euros) chacune à un montant de un million cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent euros (1.197.600,-EUR) par la création et l'émission de vingt mille neuf cent trente-deux (20.932) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,-EUR), émise avec une prime d'émission d'un montant total de quatre millions sept cent neuf mille sept cent euros (4.709.700,-EUR) et de libérer intégralement ces parts sociales nouvelles par un apport en nature constituée par une conversion d'une créance que le Souscripteur a contre la Société (l'«Apport»).

L'Apport est acté comme représentant un apport total net d'un montant de cinq millions deux cent trente-trois mille euros (5.233.000,- EUR).



L'Associée Unique déclare encore qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de cet Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

L'Associée Unique déclare qu'un certificat ainsi qu'une souscription ont été établis, dans lesquels l'Apport ainsi apporté est décrit et évalué (le «Rapport»).

Ce certificat ainsi que cette souscription, après paraphe «ne varietur» par la mandataire et le notaire, resteront annexés au présent acte pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associée Unique décide de modifier l'article 5 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital souscrit de la Société est fixé à un million cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent euros (1.197.600,- EUR), divisé en quarante-sept mille neuf cent quatre (47.904) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à 3.300,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la requête de la personne comparante et en cas de divergence entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à la mandataire de la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. GLOESENER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juin 2011. Relation: LAC/2011/28341. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Référence de publication: 2011093493/121.

(110105771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Cite Cube S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 97, rue de Strasbourg. R.C.S. Luxembourg B 162.042.

STATUTS

L'an deux mille onze.

Le vingt juin.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU

1.- La société à responsabilité limitée CITE-GERANCE S.àr.l., établie et ayant son siège social à L-2561 Luxembourg, 97, rue de Strasbourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg B 22.435,

représentée par ses deux gérantes

- Madame Manuela KNAUF, demeurant à L-6942 Niederanven, 8, Mielstrachen
- Madame Mariette LANGSAM, épouse de Monsieur Marc KNAUF, demeurant à L-8131 Bridel, 24, rue des Genets comparaît à l'acte Madame Manuela KNAUF, prénommée, agissant également au nom de sa cogérante la dame Mariette LANGSAM, également prénommée, en vertu d'une procuration annexée.
 - 2.- Monsieur Jean WERCOLLIER, architecte, né à Luxembourg le 18 juin 1950,

demeurant à L-1948 Luxembourg, 27 rue Louis XIV,

Lesquels comparants, présents ou représentés, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1 er . Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:

CITE CUBE S. à r.l.



Art. 2. La société a pour objet la promotion immobilière, ainsi que l'achat, la vente, la location, l'échange d'immeuble bâtis et non bâtis, la construction, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, tant pour son compte que pour le compte de tiers, ainsi que toutes opérations auxquelles les immeubles peuvent donner lieu.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

- Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.
- **Art. 4.** Le capital social est fixé à TRENTE MILLE EUROS (€ 30.000,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de TROIS CENTS EUROS (€ 300,-) chacune.
 - Art. 5. La durée de la société est indéterminée.
- **Art. 6.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.
 - Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.
- Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

- **Art. 9.** Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.
 - Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.
- Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.
 - Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2011.

Souscription

Le capital a été souscrit comme suit:	
1La société CITE-GERANCE S.àr.l., prénommée CINQUANTE PARTS SOCIALES	50
2 Monsieur Jean WERCOLLIER, prénommé CINQUANTE PARTS SOCIALES	50
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE MILLE EUROS (30.000,- €) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à MILLE CENTS EUROS (1.100.- €).

Décisions

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les décisions suivantes:

I.- Est nommée gérante de la société:

Madame Manuela KNAUF, employée privée, née à Luxembourg, le 02 août 1980,

demeurant à L-6942 Niederanven, 8, Mielstrachen

- II.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.
- III.- Le siège social de la société se trouve à L-2561 Luxembourg, 97, rue de Strasbourg

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.



Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte. Signé: M. Knauf, Wercollier, Kesseler.

Enregistré à ESCH/ALZETTE A.C., le 22 juin 2011. Relation: EAC/2011/8196. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2011097530/80.

(110111196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

6th Sense Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du 10 Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 120.101.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01.07.11.

Signature.

Référence de publication: 2011094256/10.

(110105682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

db x-trackers, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 119.899.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Référence de publication: 2011094257/10.

(110106725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

db x-trackers II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.284.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Référence de publication: 2011094258/10.

(110106726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Altercap I Bis, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé,

(anc. Altercap Lux I Bis).

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 153.382.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011094263/11.

(110106932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck